

ENQUÊTE SUR LES PARTICULARITÉS DU FRANÇAIS DE BELGIQUE DANS LES LANGUES DE SPÉCIALITÉ

RÉSUMÉ

La variation lexicale au sein de la francophonie ne concerne pas seulement la langue générale, mais aussi la langue professionnelle et le monde du travail. Cet article rend compte d'une étude qui, postulant l'existence du fait régional en langues de spécialité, a tenté de le mettre en évidence, de le confirmer et de rechercher ses implications sociolinguistiques. Il présente, dans l'ordre du déroulement de l'enquête, les grandes étapes du travail et les problèmes méthodologiques rencontrés. La conclusion synthétise les résultats et montre les perspectives ouvertes par l'étude.

Termes clés : terminologie; régionalisme; enquête; validation; sociolinguistique.

1 INTRODUCTION

Nombre de documents rédigés ou traduits en Belgique sont lus dans les autres contrées francophones et toute mauvaise compréhension risque d'avoir des implications légales ou économiques. Alors que la plupart des descriptions du fait régional concernent la langue générale, l'idée a germé au sein du Centre de recherche Termisti (Institut supérieur de traducteurs et interprètes, Bruxelles) de mener une recherche sur la place du régionalisme en langue de spécialité. Dans notre esprit, il s'agissait de montrer, grâce aux outils de la description linguistique, que la variation lexicale au sein de la francophonie ne concerne pas seulement la langue générale, mais aussi la langue professionnelle et le monde du travail.

Dans sa version initiale, le projet de recherche intitulé *Particularités terminologiques du français de Belgique en milieu de travail*⁽¹⁾ misait essentiellement sur de vastes enquêtes réalisées dans le secteur privé et portant autant sur des corpus écrits que sur les sentiments des locuteurs. La limitation des moyens et de la durée de la recherche a toutefois conduit à la réorienter et à en limiter les prétentions. Dans le même temps, il est vite apparu que si le terrain d'investigation potentiel était étendu, la localisation des faits était peu prévisible. En toute logique, la réduction même du champ des recherches conduisait à accepter de réduire le champ des découvertes.

Rapidement, il est apparu qu'il convenait avant tout de vérifier l'intérêt d'une description de la variation en langue spécialisée et surtout de déterminer si l'approche terminologique pouvait contribuer à rendre compte de cette variation. Un temps important a été consacré à l'élaboration et à l'affinement d'une méthodologie de la prospection, de la validation et de l'enregistrement en mémoire électronique. Aussi les acquis de la recherche concernent-ils davantage la méthode que l'état du corpus.

(1) Cette recherche a été financée par la Communauté française de Belgique (Service de la langue française, ministère de la Culture et des Affaires sociales). Cet article constitue une synthèse du rapport final (Van Gysel 1995).

2 LE FAIT RÉGIONAL EN LANGUES DE SPÉCIALITÉ

L'existence de particularités du français de Belgique est incontestable dans la langue générale et quotidienne : de nombreux ouvrages étudient et recensent les belgicisms, qui sont parfois reconnus comme tels par les usagers eux-mêmes. On sait aussi que des domaines plus spécialisés renferment des mots ou expressions propres à la Belgique francophone; c'est le cas de l'administration, du domaine juridique et également du vocabulaire commun à toutes les professions (par ex. *prester*).

Les langues de spécialité n'ont cependant pas été questionnées plus avant, de sorte qu'il est difficile de savoir si elles présentent des particularités propres au français de Belgique et dans quelle mesure elles sont touchées par le fait régional.

Une enquête en langue de spécialité suppose évidemment des résultats appartenant plutôt à la sphère lexicale et sémantique, mais l'étude peut s'ouvrir à la syntaxe ou à la phonétique.

3 IMPLICATIONS MÉTHODOLOGIQUES DU SUJET DE L'ÉTUDE

Dès l'instant où l'hypothèse de départ est arrêtée, surgissent deux grands types de questions méthodologiques : celles qui se posent à toute recherche de belgicisms en langue courante et celles qui sont liées à l'originalité de la démarche (travail en langue de spécialité). Ces questions, d'ordre essentiellement théorique, se doivent d'être formulées pour voir quelle partie peut en être clarifiée immédiatement, et quelle part se nourrira de l'étude elle-même.

3.1 Problème lié à l'originalité de l'étude : définition d'une langue de spécialité

La langue de spécialité⁽²⁾ se définit-elle d'après les réalités qu'elle désigne (en dehors de la vie quotidienne), d'après son lien avec une activité de spécialité, d'après les situations où on l'emploie, d'après les personnes qui la parlent ou la comprennent, ou encore d'après sa nature linguistique et sa différence d'avec la langue commune? Comment évaluer et traiter les degrés de spécialisation? Le domaine médical illustre bien cette dernière question : considérera-t-on comme langue de spécialité toute la langue qui décrit la réalité médicale, y compris la langue que parlent le médecin ou l'infirmière au patient, ou se limitera-t-on au contraire à la langue qu'utilisent les professionnels entre eux?

Que penser du jargon? S'agit-il d'une langue de spécialité, ou faut-il ne prendre en compte qu'une certaine langue, définie par des situations d'énonciation et des registres précis?

Nous avons choisi de conserver une définition aussi large que possible de la langue de spécialité, pour ne pas réduire d'avance la nature de nos résultats et dans l'espoir de découvrir, au sein de la langue de spécialité, des catégories pertinentes du point de vue du fait régional.

(2) Voir notamment à ce sujet Lerat (1995) et Quémada (1978).

Il faut également prendre garde à la multiplicité des langues de spécialité. Rien ne prouve que les langues des différentes spécialités se comportent de la même façon du point de vue étudié ici : il faudra donc toujours situer les observations dans un domaine déterminé et se garder d'extrapoler imprudemment.

Pour des raisons matérielles évidentes, il a fallu définir les domaines de spécialités où mener l'enquête. Trois domaines de départ ont été retenus. Le premier, d'intérêt général, regroupe les soins de santé : des différences terminologiques en la matière semblaient pouvoir présenter des conséquences importantes. Le domaine des chemins de fer a également été retenu : il est en effet le cadre d'une rencontre franco-belge (le TGV) et semblait pouvoir fournir des témoins intéressants. Le développement du premier domaine, ainsi que l'existence de documents importants dans le domaine comptable ont quelque peu infléchi la direction du travail, qui devait initialement s'orienter aussi vers le secteur de l'imprimerie.

3.2 Objet de la recherche : définition d'une particularité du français de Belgique

Une série de questions théoriques surgissent. Elles se posaient déjà à toute recherche de particularité du français de Belgique en langue courante. Parmi ces questions «héritées», citons notamment :

- Comment considérer les différences liées à des réalités belges particulières (cursus particulier dans l'apprentissage d'un métier, organisation d'une institution professionnelle, hiérarchie...)? Autrement dit, les statalismes⁽³⁾ sont-ils également objet de l'étude?
- La fréquence d'utilisation d'un terme peut-elle constituer une particularité régionale?
- Comment identifier un belgicisme et que dire de son extension?

Cette dernière question est d'importance. Est-il nécessaire que la particularité du français de Belgique ne se retrouve absolument pas en dehors de nos frontières? La question est à la fois théorique (définition de l'objet de la recherche) et pratique (Faut-il s'assurer de tous les emplois francophones avant d'affirmer que tel emploi est une particularité belge? Quelles seraient les implications d'un emploi parallèle, attesté en Suisse ou en Picardie?)

Si une particularité ne dépasse pas nos frontières, est-il nécessaire qu'elle soit présente dans tout le pays? La Belgique renferme elle-même des variétés régionales : y trouvera-t-on des particularités en langues de spécialité? Si oui, quel statut leur accordera-t-on? Un problème supplémentaire vient s'ajouter à cette question de l'extension de la particularité : en langue de spécialité, il faut s'attendre à rencontrer des langues et terminologies d'entreprises ou d'institutions.

Comment traiter ces cas, et pratiquement, comment s'assurer de l'extension des différences relevées⁽⁴⁾?

(3) Faits que l'on peut relever «dès que des différences d'États déterminent des différences géographiques à l'intérieur d'une même langue» (Pohl 1979 : 10-11).

(4) Le seul type de particularités ne posant pas de problème est, par définition, le statalisme.

Le problème est redoublé par celui des régionalismes français : comparons-nous avec Paris, avec toute la France? Un terme «belge» peut se retrouver dans une région française... Que dire des différences d'usage par rapport aux emplois des autres pays francophones?

Le français de France et de Paris semble évidemment la référence la plus évidente, cependant, nous nous sommes intéressée, quand l'occasion s'en présentait, à d'autres usages francophones que ceux de Belgique et de France. Comme dans le cas de la définition d'une langue de spécialité, nous avons adopté une acception large du régionalisme, avec l'intention d'y revenir pendant et après l'enquête.

4 SOURCES ET MOYENS D'ENQUÊTE

L'enquête proprement dite comporte deux grandes parties : la collecte de termes menant à la constitution d'un corpus, et la validation des termes retenus. Avant de structurer les différences relevées sous forme de fiche terminologique et de les soumettre à une vérification, il faut réunir un corpus de base. Pour ce faire, l'étude s'est alimentée à deux types de sources : les sources documentaires, et, d'autre part, les personnes qui nous faisaient bénéficier de leur compétence linguistique ou professionnelle.

4.1 Sources documentaires

Il existe certains documents qui font déjà la comparaison entre plusieurs usages francophones dans une langue de spécialité et signalent les variantes. Ils sont cependant rares et méconnus. Trois de ces ouvrages nous sont apparus dans le cadre de cette étude : UIC (1988) dans le domaine des chemins de fer, Chrispeels (1991) et Ménard *et alii* (1994) dans le domaine de la comptabilité.

Remarquons dès à présent que le problème de la variation est pris en considération dans certains métiers, mais que l'information circule peu hors du monde professionnel : il serait important de consacrer une étude uniquement à la recherche de documents professionnels mentionnant des particularités régionales.

D'autres sources permettent de mettre en évidence des particularités du français de Belgique dans les langues de spécialité. Il existe en France et en Belgique des documents qui se correspondent et dont on peut, par comparaison, extraire des variantes terminologiques.

Il s'agit essentiellement des normes, des documents officiels et des textes de lois. Ces types de sources ont été explorés, comme on le verra plus loin, mais n'ont pas été exploités : l'ampleur du sujet ayant exigé certains choix, nous n'avons pas approfondi une voie qui n'aurait pu mettre au jour que des statalismes.

Une dernière ressource consiste à comparer systématiquement les lexiques produits par les différents pays francophones. Cette démarche a été tentée pour les prospectus médicaux et un lexique professionnel de l'emballage, sans grand résultat. Si la méthode semble bonne, le travail est trop important pour être réalisé avec succès dans les limites de la présente recherche. Le problème de l'extension des éventuelles différences relevées hypothèque en outre les résultats : comment s'assurer que l'on n'a pas affaire à un cas de «terminologie d'entreprise»?

4.2 Personnes ressources

La question des particularités en langue de spécialité se trouvant à la frontière de deux mondes – puisqu'elle porte sur des faits de langue et touche à la sphère professionnelle – a été posée d'abord à des traducteurs, puis à des gens de métier. Nous nous sommes adressée aux bureaux de traduction, d'une part, et avons fait paraître, d'autre part, des annonces et questionnaires dans la presse spécialisée pour toucher le monde professionnel. Il s'agissait d'inviter les personnes concernées à nous dire leur opinion concernant l'existence de particularités du français de Belgique en langue de spécialité et à nous communiquer les exemples qu'elles connaissaient.

Les témoins privilégiés, à cette étape du travail, sont bien sûr les personnes qui ont une expérience professionnelle de la Belgique et de la France, et qui ont pu ainsi prendre conscience d'éventuels problèmes de communication et de variation terminologique. C'est dire que nous adressions une question très pointue à un public extrêmement ciblé. Dans cette optique, et avec l'expérience acquise au cours de l'enquête, nous avons préféré nous concentrer sur un petit groupe de témoins dont nous étions sûrs d'obtenir des réponses, plutôt que de mener une politique d'enquête à grande échelle qui se serait révélée très coûteuse et peu profitable.

Des annonces ont été publiées dans les journaux : un petit nombre de réponses nous sont parvenues, mais compte tenu de la spécialisation de la demande et de la qualité des témoins ainsi trouvés, le bilan de la première étape de l'enquête a paru tout à fait satisfaisant.

Les annonces ont donné lieu à des entrevues, des interviews téléphoniques ou des envois de questionnaires écrits, qui ont étoffé le corpus de base de la recherche.

À l'issue de ces rencontres et prises de contact, les premières constatations sont d'ordre socio-linguistique. Il est intéressant de noter l'accueil réservé à l'enquête auprès des différentes personnes sollicitées, de mettre en évidence les *a priori* et les idéologies sous-jacentes aux entretiens, notamment en ce qui concerne le point délicat de l'insécurité linguistique en Belgique. La dépréciation des particularités belges, ajoutée à l'aspect d'examen que revêt presque toujours (en un premier temps) une interview étaient des points très importants à étudier, tant en eux-mêmes qu'en tant que perturbations potentielles de l'enquête et de l'interprétation des résultats, comme on le verra par la suite.

5 DÉFINITION DE LA FICHE

Les termes recueillis demandent à être ordonnés et répertoriés. C'est l'objet de l'étape du travail décrite ici.

Puisqu'il s'agit d'une étude contrastive à l'intérieur d'une même langue, le but poursuivi est tant de signaler les correspondances entre termes belges et français (un concept – deux termes), que de mettre en évidence les cas d'homonymie entre Belgique et France (deux concepts – un terme), ainsi que les cas de réalisations phonétiques différentes d'un même signifiant (un concept – un terme – deux signifiants phoniques). C'est dire que l'unité définitoire de la fiche ne devait pas d'abord être conceptuelle; nous avons décidé de consacrer une fiche à chaque particularité relevée. La fiche peut se présenter de trois façons différentes selon qu'elle décrit un cas de correspondance, d'homonymie,

ou de différence phonétique⁽⁵⁾.

La fiche comprend donc une double entrée **terme** (Belgique et France), qui est présenté sous la rubrique **terme identique** dans les cas d'homonymie ou de particularité phonétique. Un code grammair indique la nature grammaticale de chaque terme. Le double champ **définition** (BE et FR) peut se présenter sous une rubrique unique dans le même cas. Un code **grammaire indique** la nature grammaticale de chaque terme.

Le choix d'une unité de fiche non conceptuelle, s'il permet une grande lisibilité, implique l'existence de liens d'une fiche à l'autre. Une fiche homonymique, par exemple, donnera un terme T identique et deux définitions (DBE pour *définition belge* et DFR pour *définition française*). Le français de France exprimera le concept signifié par DBE au moyen d'un terme TFR, autre que T; tandis que le français de Belgique exprimera le concept signifié par DFR au moyen d'un terme TBE, autre que T. Les termes TFR et TBE figurent sur d'autres fiches (qui donnent des informations de contexte, fréquence, etc.) mais sont signalés également sur la fiche homonymique, sous la rubrique **correspondant BE** ou **FR**.

De la même façon, un des équivalents mis en présence par «une fiche de correspondance» peut posséder un homonyme dans l'autre pays⁽⁶⁾. Cette homonymie fait l'objet d'une autre fiche, mais elle est d'ores et déjà signalée sur la première fiche au moyen de la rubrique **homonyme BE** ou **FR**.

Pour chaque pays, il existe un champ **contexte** (mise en discours du terme ou situations d'énonciation), **fréquence** (fréquence basée sur les déclarations de l'interviewé, indication de termes concurrents). La fiche comporte également un champ **équivalent**, rubrique utile pour deux raisons : elle peut mettre en évidence une différence franco-belge (le multilingue peut indiquer des différences conceptuelles dans le cas, par exemple, d'un même terme anglais traduit différemment dans les ouvrages belges et français) et suggère parfois des explications des différences relevées.

Une rubrique **réfèrent** (double ou simple selon le type de fiche) indique le genre de réfèrent désigné par le terme en question, selon une classification propre au domaine. Ainsi, pour le domaine médical, nous avons classé les particularités étudiées selon des groupes de référents pour voir si une typologie était possible. Nous avons défini, de façon très large, six types de référents, notés de la façon suivante sur les fiches :

doc. : tout document en relation avec la sphère médicale.

étiol. : étiologie : au sens large, regroupe tout ce qui cause une maladie ou un dysfonctionnement (y compris accident et alcoolisme).

fonct. : fonction, grade ou spécialisation de la personne soignante

mat. : matériel médical (y compris les vêtements des personnes soignantes).

pathol. : pathologie.

Soins : reprend les techniques de soins, mais aussi toute action qui fait partie de la démarche de soins au sens large (par exemple, rendre visite au malade).

(5) Voir les trois fiches types reproduits en annexe.

(6) Dans certains cas, les deux équivalents possédaient chacun un homonyme.

Un champ **note** reprend les hypothèses de travail pour l'éventuelle poursuite de l'enquête, ainsi que les remarques qui, en raison des limites de l'étude, n'ont pu être rangées dans des rubriques exploitées systématiquement.

Un champ **source** était prévu sur la fiche de travail, qui notait, entre autres, les informateurs ayant signalé la différence en question, et quelles personnes ou quels documents l'ont éventuellement confirmée. Ce champ n'apparaît plus⁽⁷⁾ sur la fiche définitive, les informations qu'il contenait étant synthétisées sous la rubrique **validation**.

La fiche a été établie à partir et au cours des recherches. Elle peut structurer de nouvelles recherches du même type, en guidant l'attention de l'enquêteur et en fournissant une façon de présenter les résultats de son travail⁽⁸⁾. Cette élaboration peut aboutir à une systématisation, comme nous le suggérerons dans la conclusion.

6 VALIDATION

Une fois la quête des différences achevée, il s'agit de valider les termes collectés. La validation consiste à vérifier si les termes recueillis sont bien des particularités du vocabulaire belge, et à définir le mieux possible leur emploi. Cette opération se fait par un double retour : vers les personnes ressources pour des entretiens de vérification et également vers les sources documentaires.

Cette étape n'a été entreprise, pour des raisons matérielles, que pour un des domaines retenus : celui des soins de santé. Le travail effectué dans ce cadre a toutefois permis de mettre au point une méthode réutilisable dans d'autres domaines.

Il s'agit de (in)valider le corpus de termes obtenu et structuré lors des étapes précédentes. Ici encore, il a fallu, par manque de temps, limiter le cadre du travail. Les termes récoltés ont été réunis, triés et soumis, pour des raisons pratiques, à une sélection⁽⁹⁾.

Il n'y avait pas de réel précédent méthodologique à cette étape du travail, puisque le sujet de l'étude est neuf et que les recherches de belgicisms en langue courante n'ont, jusqu'ici, pas procédé à une validation systématique des listes de termes trouvés. La méthode élaborée ici, à petite échelle et avec des moyens limités, se veut donc prospective et expérimentale; elle tente d'asseoir des principes réutilisables dans des travaux similaires.

(7) La source d'où sont tirés les équivalents ou les définitions est indiquée dans ces rubriques mêmes.

(8) Toutes les rubriques n'ont pas été complétées pour toutes les particularités.

(9) Nous avons choisi, par exemple, de ne pas soumettre à la validation les termes paraissant n'appartenir qu'à une région de Belgique. La priorité a été donnée, en outre, à des termes qui ne semblaient pas être des statalismes.

6.1 Les personnes ressources : entretiens et questionnaires de validation

Notons tout d'abord qu'à la différence de la simple collecte des termes (constitution d'un premier corpus à mettre à l'épreuve), où les personnes ressources étaient de préférence des professionnels ayant fait l'expérience de la Belgique et de la France, la validation s'adresse plutôt à des gens de métier connaissant l'usage d'un seul des deux pays.

En parlant de façon très générale, (in)valider un terme auprès de personnes ressources consiste à vérifier que les témoins emploient (ou non) le terme en question. En réalité, il convient de décrire avec nuances la relation qu'un témoin entretient avec un terme, et de prendre conscience des multiples obstacles et «miroirs déformants» qui contrarient ou obscurcissent un entretien de validation.

6.1.1 MÉTHODES MISES AU POINT EN FRANCE

L'aspect sociolinguistique est ici très marqué. C'est en effet au moment de la validation que le sentiment de l'insécurité linguistique et les idées préconçues sur la langue font le plus obstacle à l'enquête⁽¹⁰⁾. Il faut donc mettre au point une méthode d'entretien et d'évaluation des résultats.

Cette partie du travail rencontrait les mêmes problèmes de méthode que l'étude de l'implantation terminologique réalisée à la demande de la Délégation générale à la langue française (DGLF) par les différentes équipes universitaires françaises réunies dans le cadre du séminaire sur les méthodologies en mesure de l'implantation terminologique⁽¹¹⁾. Ces dernières étaient en effet chargées d'évaluer le degré d'implantation des termes recommandés officiellement dans plusieurs domaines professionnels. Les situations d'enquêtes présentaient donc plusieurs parallèles avec le présent travail : étude dans des domaines spécialisés, usages linguistiques à tester, situation d'examen de l'interviewé et résultats risquant d'être faussés par les connotations positives ou négatives attribuées à tel ou tel emploi (essentiellement valeur négative du terme anglais pour l'enquête d'implantation et dévalorisation du parler de Belgique pour notre travail). L'expérience et les conclusions des équipes françaises – qui ont déjà exposé leurs résultats lors du colloque de Rouen en décembre (*Terminologies nouvelles* 1994) – étaient donc très intéressantes; nous en avons tiré plusieurs enseignements.

Les différentes équipes françaises participant aux enquêtes d'implantation ont élaboré une méthode d'interview et d'évaluation des résultats. Nous reprenons ici les principes réutilisables pour notre type de recherche.

Sur la base des exposés faits à Rouen, on peut définir trois types de questions à poser à l'interviewé (et corollairement trois types de résultats). Ces trois façons d'interroger nous ont paru être des outils importants à utiliser et à distinguer.

(10) Ces obstacles s'étaient toutefois déjà manifestés timidement lors de l'enquête générale – «Existe-t-il des différences?» – et lors de la collecte des termes : termes incorrects ou de registres familiers cités comme termes belges, allant parfois jusqu'à décrire un usage contraire à la réalité.

(11) Nous tenons à remercier ici le Clid, dirigé par le Professeur Jean-Louis Fossat, ainsi que Monsieur Loïc Depecker, de la DGLF, qui nous ont invitée à participer au séminaire de Toulouse (mars 1994) pour entendre les conclusions de l'évaluation de l'implantation et rencontrer les différentes équipes.

L'enquêteur peut tout d'abord observer simplement les pratiques langagières des témoins; il recherchera, dans ce cas, à créer lors de l'entretien les circonstances favorables à une occurrence la plus spontanée possible du terme qu'il souhaite valider⁽¹²⁾. L'entretien peut, d'autre part, recueillir des énoncés de type métalinguistique, par exemple en conduisant le témoin à définir un des termes à valider (Gasquet et Villebrun 1994 : 115) Une troisième façon de procéder consiste à prendre en compte les jugements de l'interviewé sur ses propres usages linguistiques (Thoiron *et alii* 1994 : 78; Gasquet et Villebrun 1994 : 114), ces jugements pouvant aller de la déclaration ou de la fréquence d'utilisation à des jugements de valeur à propos de tel ou tel usage linguistique⁽¹³⁾.

L'attention a été attirée en outre sur ce que signifiait l'implantation d'un terme. L'équipe de Lyon a souligné qu'il fallait distinguer «entre l'emploi du terme et sa connaissance par les utilisateurs potentiels» (Thoiron *et alii* 1994 : 77). La même équipe a tenté de mettre en évidence les degrés d'implantation ainsi que les moyens de les découvrir au cours de l'enquête. Ces considérations sont tout à fait pertinentes dans le cadre du travail mené ici; elles ont donc beaucoup influencé notre méthode d'interview.

Des façons de surmonter les obstacles idéologiques (comme l'insécurité linguistique) sont également proposées dans les travaux relatifs à l'étude de l'implantation : l'intégration des opinions de l'enquêté à l'évaluation de ses réponses (Toulouse), la pratique de l'interview en présence d'un spécialiste neutre, la prise en compte des hésitations de l'interviewé, la recherche de situations d'énonciation habituelles (Rouen). L'intérêt de ces méthodes pour le présent type de recherche ne fait aucun doute; elles exigeaient cependant des moyens trop importants pour être expérimentées ici.

Les communications des équipes nous ont aidée à garder à l'esprit d'autres principes, même si nous n'avions pas les moyens de les mettre en œuvre systématiquement : prise en compte d'occurrences écrites et parlées; de différentes situations d'attestation (selon les interlocuteurs, le lieu, l'occasion), du degré de spécialisation, des différents types d'interviewés (professionnels, spécialistes, étudiants...).

Les trois équipes ont enfin fourni des moyens d'estimer et de représenter les résultats⁽¹⁴⁾. Ces méthodes seraient réutilisables dans le type d'enquête menée ici, pourvu qu'elle soit réalisée à échelle suffisante.

Ces méthodes visent d'une part à surmonter les obstacles sociolinguistiques qui peuvent entraver l'entretien (insécurité linguistique, *a priori*, projections sur la personne de l'enquêteur etc.) et, d'autre part, à affiner la façon d'évaluer et de provoquer la production d'un terme par la personne témoin.

(12) C'est en ce sens qu'a travaillé l'équipe de Rouen. Les trois catégories de questions exposées dans ce paragraphe sont reprises également à cette équipe. Voir Gaudin (1994 : 67).

(13) Cf. les «jugements épilinguistiques (relevant de jugements sur la langue)» évoqués par François Gaudin (1994 : 67).

(14) Voir notamment le très bel exemple de représentation de Gasquet et Villebrun (1994 : 118-121).

6.1.2 MÉTHODES RETENUES POUR LA RECHERCHE

La présente recherche s'est faite à trop petite échelle pour que les facteurs sociolinguistiques et idéologiques puissent être évalués de façon systématique ou même quantifiés⁽¹⁵⁾. Mais les études françaises ont eu le mérite d'attirer l'attention sur le problème. Il nous a dès lors paru capital d'introduire l'interview ou le questionnaire en expliquant sa destination (il ne s'agit pas d'un jugement ou d'une étude normative), et de montrer à l'interrogé que son témoignage est très important pour l'étude, afin de désamorcer dans la mesure du possible les réponses guidées par les sentiments d'insécurité linguistique, ou soumises aux impératifs supposés de telle ou telle norme. Il était important, en outre, d'allier aux questions portant directement sur le vocabulaire, un entretien plus large, portant de façon plus générale sur la langue en général, le français de France et de Belgique, en un mot sur les opinions que l'interviewé pouvait avoir à propos du sujet même de l'enquête. Les informations ainsi obtenues ne pouvaient, dans la cadre présent, induire de conclusions systématiques, mais permettaient au coup par coup, d'ajuster l'entretien et de mieux apprécier ses résultats.

Les travaux français nous aident aussi à prendre en compte une réalité importante dans ce genre de problématique : un terme peut être «implanté» à divers degrés chez les locuteurs. Entre la méconnaissance totale d'un terme et son emploi sans concurrence, il existe toute une gamme de relations que peut entretenir un locuteur avec un terme : il peut l'avoir entendu, le comprendre, l'employer souvent, parfois, dans certaines circonstances... Un travail de validation devrait mettre au jour ces nuances et en rendre compte.

Le but de l'entretien ou du questionnaire de validation est de découvrir si l'interviewé connaît et emploie certains termes. La façon la plus probante de procéder⁽¹⁶⁾ est de faire en sorte que l'interviewé produise le terme. Le problème est alors de provoquer l'expression d'un concept dans sa désignation habituelle : l'enquêteur doit amener la production du signifié sans en contraindre le signifiant, ne pas donner dans la question le terme qu'on veut avoir en réponse, ni un terme de la même famille, et ce sans induire de malentendus ou d'hésitations en employant des mots par trop insolites...

La production d'un terme par l'interviewé nous a paru d'autant plus précieuse qu'elle n'était pas le fruit de la volonté expresse de l'interviewer. Pour approcher ainsi le plus possible l'occurrence spontanée, les entretiens ont pris, quand l'occasion se présentait, une orientation libre (Gaudin 1994 : 68), qui consistait à «parler autour» des sujets visés. Ainsi, dans la mesure du possible, l'entretien commençait par une entrée en matière non directive où l'interviewé parlait de façon générale de sa profession. Il s'agissait ensuite de guider peu à peu la conversation vers les sujets de la validation, et de passer, par étape à un entretien plus dirigé. Ce type de démarche demande un temps certain et n'a pu, bien sûr être systématisé.

En dehors de l'entretien non (ou semi) directif, la meilleure méthode⁽¹⁷⁾, selon nous, est de susciter un terme au moyen d'une image (ex. «Comment appelez-vous tel objet?»). Comme elle n'était possible que dans le cas de référents concrets, on a, dans d'autres cas, suscité un terme par la description d'une situation où il serait naturellement employé (ex. «Que faites-vous dans tel cas?»),

(15) Il serait cependant fructueux de tester systématiquement les méthodes des équipes françaises sur le terrain des particularités du français de Belgique.

(16) ...dans le cas où on n'a pas la chance d'avoir une occurrence «spontanée» du terme, une occurrence «hors entretien» venant d'une personne ressource dans l'exercice de son métier ou de sources documentaires.

(17) ... qui présente l'avantage de pouvoir également être pratiquée dans un questionnaire écrit.

ou au moyen de sa définition.

Comme dans les autres sciences humaines, puisque l'objet étudié est aussi un sujet, on peut aussi adresser directement ses questions à l'intéressé. Interroger directement le professionnel sur ses usages linguistiques exige bien sûr de prendre garde aux idéologies sous-jacentes à l'entretien (c'était déjà le cas des questionnaires de simple observation des faits linguistiques⁽¹⁸⁾), mais la démarche se révèle très intéressante : on obtient ainsi des informations impossibles à récolter autrement dans le cadre d'une enquête à petite ou moyenne échelle (ex. «Connaissez-vous..., employez-vous..., avec quelle fréquence...?»; les questions portent aussi sur les situations d'attestation des termes étudiés : les occurrences sont-elles écrites ou parlées, dans quel lieu, à quelle occasion, entre quels types d'interlocuteurs apparaissent-elles : professionnels, spécialistes, étudiants...?; Quel est leur degré de spécialisation...?). Ces informations peuvent en outre être recoupées avec celles que l'on tire des simples questionnaires d'observation linguistique et sont susceptibles de nuancer ces dernières.

6.2 Les sources documentaires

L'apport documentaire dans la validation prend plusieurs aspects. Les termes trouvés apparaissent-ils dans des ouvrages de référence? Quelles conclusions tirer de leur absence ou de leur présence dans ces documents?

Une première vérification consiste à voir si les termes relevés figurent dans les dictionnaires ou recueils de belgicisms... Dans ces cas, il n'a pas été procédé à d'autres validations (il y avait trop de termes à traiter et il fallait donc faire un choix).

La vérification s'est faite aussi dans les dictionnaires de langue générale. Un autre type de vérification est évidemment d'utiliser les dictionnaires de la spécialité, en tenant compte de la nationalité de leurs auteurs. On a utilisé également des dictionnaires de spécialité multilingues : les sources multilingues fiables permettent dans certains cas de déceler des différences belgo-françaises, une langue étrangère mettant en évidence des identités ou divergences conceptuelles imprévues.

Il reste en outre toutes les sources paralexigraphiques plus directement liées au monde professionnel : listes de matériel, prospectus, descriptifs, outils informatiques, littérature de spécialité... Même si une utilisation systématique de ce foisonnement de sources était impossible, celles-ci ont été cependant largement utilisées.

6.3 Définition de la validation

A partir de quand peut-on considérer un terme comme validé?

En principe, la validation est double : pour affirmer l'existence d'une particularité, il faut montrer qu'on emploie un terme dans un pays, mais également qu'il n'est pas utilisé dans l'autre. Il y a donc au moins la moitié de l'hypothèse qui demeure indémontrable : comment être certain qu'un usage n'existe pas dans un pays, à moins de réaliser une enquête très large?

(18) *Questionnaire d'observation linguistique* désigne ici le questionnaire qui vise à faire produire des énoncés observables, par opposition aux questionnaires métalinguistiques qui demandent à l'interviewé une réflexion, ou tout au moins une appréciation, sur son usage linguistique.

Toutefois, malgré le petit nombre de questionnaires diffusés, certaines hypothèses semblent plus assurées que d'autres. Quand les résultats de la validation ne sont pas unanimes, le problème se pose de savoir à quoi sont dues les divergences : le terme n'est pas une particularité, la particularité réside dans une fréquence d'emploi (qu'il faut alors évaluer), l'interviewé vit dans une zone géographique proche de la France, il a travaillé dans des milieux touchés par le vocabulaire français⁽¹⁹⁾ ...

La validation, pas plus que les autres étapes de la présente étude, ne permet de clore le débat, ni même d'établir des résultats définitifs. Notre travail s'est identifié davantage à la prospection : il s'agissait de tâter le terrain et d'établir une méthodologie réutilisable.

6.4 Représentation de la validation

Nous avons élaboré une représentation de la validation adaptée à la taille de notre travail. Nous avons répondu à deux questions à propos de chaque usage relevé (belge ou français) :

	A	B
à propos de l'usage belge :	l'usage supposé belge est-il attesté en Belgique?	l'usage supposé belge est-il absent en France?
	C	D
à propos de l'usage français :	l'usage supposé français est-il attesté en France?	l'usage supposé français est-il absent en Belgique?

Nous avons répondu à ces questions au moyen de 4 valeurs. Le chiffre 4 signifie une certitude positive, le chiffre 1 une certitude négative. Les chiffres intermédiaires sont purement indicatifs : ils représentent l'hypothèse⁽²⁰⁾ positive (indice 3) ou négative (indice 2) que suggèrent les informations réunies au cours de l'enquête⁽²¹⁾ : Ces indices de validation figurent sur les fiches.

Les résultats de la validation sont donc représentés de la façon suivante :

terme, prononciation ou sens belge (A -B) – terme, prononciation ou sens français (C – D).

(19) L'enquête a montré à plusieurs reprises que des contacts «indirects» avec les usages linguistiques de France – et donc des «contaminations terminologiques » – pouvaient se avoir lieu lors de passages au Grand-Duché de Luxembourg, où exercent bon nombre de professionnels belges et français.

(20) Cette hypothèse pourrait donc se trouver tant invalidée que vérifiée lors d'un travail ultérieur.

(21) Ces indices doivent être considérés comme une classification provisoire, pouvant servir de base à une étude de validation plus poussée. Notons que les résultats mitigés de la validation de certains termes peuvent être dus à de nombreux facteurs: hasard, maladresse de la question, non-représentativité des interviewés (d'un point de vue professionnel, géographique, etc.).

Ainsi,

- *usage belge (4 – 4) – usage français (4 – 4)* notera un cas très clair de particularité;
- *usage belge (4 – 4) – usage français (4 – 1)* notera un cas de particularité belge utilisée en concurrence avec un terme de français standard;
- *usage belge (4 – 1) – usage français (4 – 1)* indiquera que la particularité n'est pas vérifiée : le terme prétendument belge est employé en France et le terme prétendument français est employé en Belgique;
- *usage belge (2 – 2) – usage français (2 – 4)* indiquera qu'on n'a pas trouvé d'attestation du terme belge en Belgique, ni du terme français en France;
- etc.

Nous avons utilisé le signe X pour indiquer qu'il était impossible, à partir de nos informations, de donner une réponse (même hypothétique) à une des questions. Plusieurs raisons expliquent cela, notamment l'appartenance d'une particularité à un domaine très spécialisé et la difficulté de trouver les témoins adéquats, la nécessité de pratiquer de nouveaux entretiens pour rendre plus claires les réponses des témoins.]

7 CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

Nous résumons ici les résultats de l'enquête, en rappelons les limites et énonçons quelques-unes des perspectives qui sont nées du travail. Ces conclusions sont articulées en trois parties : les remarques proprement linguistiques, ce qui concerne la sociolinguistique et les points méthodologiques.

7.1 Linguistique

7.1.1 SPÉCIALISATION ET REGISTRE DE LANGUE

L'objet de l'étude, à savoir l'existence de particularités régionales en langues de spécialité, a été confirmé. Il n'y a pas d'incompatibilité entre spécialisation et fait régional. On a pu également déterminer qu'il n'y a pas de continuité absolue entre le régionalisme belge en langue courante et en langue de spécialité, notamment du point de vue du registre de langue. Les belgicisms en langue générale, à part les stalinismes, sont souvent de registre familier. Lorsqu'on passe aux langues de spécialité, on s'attend à trouver des particularités belges de registre moins soutenu que les correspondants français. Cette étude, dans le même temps où elle a montré l'existence de particularités belges en langue de spécialité, a mis en évidence également que ces particularités ne sont pas enfermées dans un registre familier ou moins soutenu⁽²²⁾. Dans le domaine médical, un groupe de particularités belges étaient même de registre plus soutenu que leurs correspondants français.

(22) Les professionnels ont conscience de ce fait : on peut le voir dans le dépassement de leur sentiment d'insécurité linguistique. Cf. *infra*, sous la rubrique *sociolinguistique*.

7.1.2 DEGRÉ DE SPÉCIALISATION

L'étude n'a pas permis de montrer une relation claire entre le degré de spécialité et l'existence de particularités. Dans deux cas, toutefois, où un même référent avait deux désignations (l'une particulière à la Belgique, l'autre appartenant au français standard)⁽²³⁾, on a observé que le professionnel semblait utiliser plus volontiers le mot employé en France, tandis que le profane choisissait la particularité belge. Le phénomène est trop isolé pour qu'on puisse en tirer de réelles conclusions, d'autant plus que dans d'autres domaines, comme l'imprimerie, les particularités semblent hautement spécialisées.

7.1.3 RÉGIONALISME

A plusieurs reprises, au cours du travail s'est posée la question de l'extension du régionalisme, soit que la particularité trouvée semblait n'appartenir qu'à une région de Belgique⁽²⁴⁾, soit qu'elle se retrouvait dans d'autres pays ou régions francophones⁽²⁵⁾. Tout un travail de «géographie linguistique» reste donc à faire, qu'il s'agisse d'affiner la connaissance des particularités en langue de spécialité dans notre pays, ou de mener une étude comparative, en parallèle avec des géolinguistes d'autres pays de la francophonie.

7.1.4 TYPOLOGIE DES DIFFÉRENCES ET TYPOLOGIE DES DOMAINES

Au cours de la recherche, une typologie des différences s'est peu à peu esquissée. Une classification pourrait se baser sur des critères purement linguistiques, sur le genre de référent désigné par les particularités, sur les liens des particularités avec les langues étrangères⁽²⁶⁾, sur l'histoire de la langue ou de la spécialité en question.

Pour alimenter une telle typologie, il conviendrait que les faits étudiés soient plus nombreux et qu'ils appartiennent à plusieurs domaines. Les constats varient en effet d'une spécialité à l'autre. Certains métiers peuvent être plus corporatistes que d'autres, plus marqués par une tradition, par la langue écrite, plus ouverts à l'étranger... De la même façon, selon qu'on considère une profession ou une autre, les particularités semblent tantôt peu spécialisées, tantôt assez techniques (imprimerie), elles peuvent affecter la langue de métier et le jargon (chemins de fer, arts du spectacle) ou la terminologie plus officielle (comptabilité, environnement), le rôle de la norme peut y être sensiblement différent (unificateur en médecine et chemins de fer, diversifiant en comptabilité).

Il ne semble pas possible, à ce point de la recherche, d'énoncer des conclusions valables pour tous les domaines; c'est dire la nécessité, dans un travail ultérieur d'étudier une typologie des domaines du point de vue des particularités régionales. Approfondir les domaines traités et en travailler d'autres permettrait d'affiner une typologie des différences : peut-être existe-t-il des groupes de domaines où les différences sont de même type? Il serait également intéressant de mener une analyse des terminologies spécifiques à des entreprises.

(23) Médecine: *perfusion* (FR) – *baxter* (BE); *coton* (FR) – *ouate* (BE)? Chemins de fer: *traverses* (FR) – *billes* (BE).

(24) Cf. par exemple, les wallonismes en soins de santé: *astruquer* (avaler de travers, fausse déglutition), *fourbissure* (durillon enflammé), *licotte* (hoquet), *poquettes volantes* (varicelle)...

(25) Cf. certains termes de comptabilité.

(26) Influence anglaise, latine et probablement néerlandaise.

Remarquons que dans la perspective de préciser une typologie des particularités, il serait très intéressant, dans une étude de plus grande ampleur, de pouvoir examiner les groupes de témoins existant dans le monde professionnel. La particularité et la profession exacte de chaque personne interrogée a toujours été soigneusement notée, mais l'enquête a brassé trop peu de témoins pour que se dégage une image nette des différents groupes d'acteurs professionnels et, *a fortiori*, l'impact différent que peut avoir sur eux le fait régional.

7.2 Sociolinguistique

Une des premières constatations qui s'est vérifiée au cours de l'enquête était que la connaissance du problème et l'intérêt pour la question des particularités régionales en langue de spécialité se trouvait plutôt dans la sphère des gens de métier qu'auprès des professionnels de la langue.

Certains milieux professionnels ont même réalisé des recueils tenant compte des variations régionales dans la terminologie de leur métier. Ces ouvrages, méconnus hors du monde du travail, mériteraient d'être divulgués et pourraient faire l'objet d'une recherche bibliographique systématique et descriptive.

D'un point de vue sociolinguistique toujours, l'enquête a mis en lumière un fait très important concernant l'insécurité linguistique. On a vu que le phénomène, bien connu en langue générale, demandait à être revu en langue de spécialité. Il semblerait, en effet, que le sentiment d'insécurité linguistique soit nuancé et, d'une certaine manière, «dissous» par la connotation positive de la langue professionnelle. L'hypothèse est certes à vérifier encore, mais on peut toutefois penser que l'insécurité linguistique est liée à la langue générale et probablement au caractère volontiers familier de la particularité en langue courante, et que, dans le passage de la langue courante à la langue de spécialité, qui voit aussi la particularité régionale monter de registre de langue, l'insécurité diminue, dans une mesure qu'il reste à définir exactement.

La méthode d'interview, provoquant des énoncés objets de l'enquête chez les témoins tout en leur demandant aussi d'adopter une attitude épilinguistique pour s'exprimer à propos de leurs usages terminologiques, ouvre la voie à une étude méthodologique et sociolinguistique : il serait intéressant de confronter systématiquement les deux types de résultats. Ce genre de recoupement permettrait d'étudier la valeur des déclarations d'usages linguistiques.

Les enjeux des particularités relevées se sont révélés variables selon les domaines abordés. Les conséquences les plus marquantes de différences terminologiques sont les difficultés de communication dans des domaines à implications juridiques (les différences sont alors essentiellement des statalismes).

La plupart du temps, les professionnels réagissent eux-mêmes aux perturbations de la communication : la réaction sera individuelle s'il s'agit de variations d'usages, sans implication juridique : le médecin, le comédien assumeront seuls l'apprentissage d'un nouveau vocabulaire. Dans d'autres domaines, une abondance de statalismes à conséquence juridique importante pousse le monde professionnel à une réaction plus systématique : le vocabulaire du bilan ou de la comptabilité sont une réponse des professionnels à un besoin qui leur est propre. On notera toutefois le cas paradoxal du domaine de l'environnement, où les différences, d'importance mais trop peu nombreuses, n'ont pas vu de réaction systématique de la part des gens de métier et continuent à poser question.

7.3 Aspects méthodologiques

7.3.1 MÉTHODE D'INTERVIEW ET DE VALIDATION

La méthode employée, tant pour recueillir que pour organiser les différences terminologiques, a dû être élaborée. En langue générale, les listes de belgicisms se sont constituées en dehors d'une méthode précisément définie. Il y a lieu de perfectionner l'embryon de méthode mis au point lors de cette étude, qu'il s'agisse de collecte de termes (prise en compte des facteurs idéologiques pouvant perturber les entretiens, intérêt pour le discours épilinguistique de l'interviewé...) ou de la validation (méthode de production du terme, déclaration d'usages linguistiques, prise en compte du sentiment d'insécurité linguistique, nuances et degrés dans l'implantation d'un terme...). Un large champ reste à étudier, qu'on poursuive la validation des termes médicaux à grande échelle, qu'on choisisse d'appliquer la méthode de validation aux termes non vérifiés de cette étude, ou qu'on s'attaque à un autre domaine. On pourrait adapter le travail français pour définir des paramètres rigoureux permettant de rendre compte des nuances dans l'implantation d'un terme (connu, reconnu, etc.), de calculer des fréquences d'emploi et d'évaluer l'impact du sentiment d'insécurité linguistique dans une situation donnée (par exemple lors de l'interview). Une représentation des résultats, non utilisée ici en raison de la petite taille de l'étude, pourrait s'inspirer de ces mêmes travaux.

7.3.2 LA FICHE TERMINOLOGIQUE

On a vu que beaucoup de points mériteraient d'être approfondis... mais qu'ils nécessiteraient une matière plus abondante, matière qui existe mais n'est pas diffusée en dehors du cercle des professionnels et n'est pas centralisée à un niveau qui chapeauterait toutes les spécialités. Cette perspective est nécessaire pour arriver notamment à une typologie des domaines et des différences. On pourrait imaginer de réunir des différences des langues des métiers en une banque de données, qui profiterait des premières bases jetées par notre travail, entre autres un modèle de fiche, signalant les «faux amis» comme les équivalents, donnant l'équivalent, une source, un indice de domaine, une indication de registre de langue et de référent. Une telle banque, démarche originale par rapport aux recueils de belgicisms (qui ne comptent que quelques termes professionnels, le plus souvent des statalismes), réunirait les travaux déjà réalisés par les professionnels, favoriserait les recherches et les vues d'ensemble, et, mise à la disposition de tous, jouerait un rôle positif : elle réduirait l'insécurité en présentant le terme standard et le terme belge et assiérait ainsi le sentiment d'une existence et d'un droit à l'existence du français de Belgique en langues de spécialité.

*Bénédicte Van Gysel,
Centre de recherche Termisti,
Institut supérieur de traducteurs et interprètes,
Bruxelles.*

BIBLIOGRAPHIE

Chansou (M.), 1994 : «Évaluation d'une action de politique linguistique. Les travaux de la commission ministérielle de terminologie de l'audiovisuel et de la publicité», dans *Terminologies nouvelles*, n° 12, p. 107-111.

Chrispeels (O), éd., 1991 : *Les comptes annuels, guide terminologique pour l'établissement des comptes annuels : belges, néerlandais, français, anglais, allemands et américains*, Bruxelles.

Fossat (J.-L.) et Rouges-Martinez (J.), «Implantation terminologique en télédétection aérospatiale : méthodologie et mesure», dans *Terminologies nouvelles*, n° 12, p. 123-135.

Gasquet (E.) et Villebrun (I.), «Observation de faits d'implantation terminologique en métallurgie», dans *Terminologies nouvelles*, n° 12, p. 114-122.

Gaudin (Fr.), «De la francisation à l'insécurité linguistique», dans *Terminologies nouvelles*, n° 12, p. 67-74.

Terminologies nouvelles, 1994 : *Implantation des termes officiels, Actes du séminaire (Rouen, décembre 1993)*, Bruxelles, ACCT et Communauté française de Belgique, n° 12, décembre 1994.

Lerat (P.), 1995 : *Les langues spécialisées*, Paris, PUF (Linguistique nouvelle).

Ménard (L.), Arsenault (M.) et Joly (J.-Fr.), 1994 : *Dictionnaire de la comptabilité et de la gestion financière, anglais-français avec index français-anglais*, Toronto-Montréal, Institut canadien des comptables agréés.

Pohl (J.) , 1979 : *Les variétés régionales du français : études belges (1945-1977)*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles.

Quémada (B.), 1978 : «Technique et langage», dans B. GILLE (éd.), *Histoire des techniques : techniques et civilisations, techniques et sciences*, Paris, Gallimard (Encyclopédie de la Pléiade 41), p. 1146-1236.

Thoiron (Ph.), Iwaz (J.) et Zaouche (N.), 1994 : «Résultats de l'enquête d'implantation des termes de santé et de médecine», dans *Terminologies nouvelles*, n° 12, p. 77-103.

UIC, 1988 : *Lexique UIC*, Paris, Union internationale des chemins de fer.

Van Gysel (B.), 1995 : *Les particularités du français de Belgique dans les langues de spécialité*, Bruxelles, Institut supérieur de traducteurs et interprètes (rapport polycopié).

ANNEXES

FICHE TYPE: TERMES BE ET FR CORRESPONDANTS

Terme BE	terme belge	Code grammaire
Contexte BE	attestation d'emploi du terme en Belgique	
Validation BE	indice validation BE	
Fréquence BE	fréquence d'emploi en Belgique	
Homonyme FR	éventuel homonyme FR et définition de l'éventuel homonyme FR	

Terme FR	terme français	Code grammaire
Contexte FR	attestation d'emploi du terme en France	
Validation FR	indice validation FR	
Fréquence FR	fréquence d'emploi en France	
Homonyme BE	éventuel homonyme BE et définition de l'éventuel homonyme BE	

Définition	définition des termes français et belge correspondants (terme BE et terme FR)	
Note	note éventuelle	
Référent	type de référent désigné par les termes français et belge correspondants (terme BE et terme FR)	

FICHE HOMONYMIQUE TYPE

Terme identique	homonyme belge - français	Code grammaire
------------------------	---------------------------	-----------------------

définition BE acception de l'homonyme en Belgique

Validation BE indice validation BE

Contexte BE emploi du terme en Belgique

Correspondant FR signifiant FR correspondant à la définition BE

Référent BE type de référent désigné par la définition BE

Définition FR acception de l'homonyme en France

Validation FR indice validation FR

Contexte FR emploi du terme en France

Correspondant BE signifiant BE correspondant à la définition FR

Référent FR type de référent désigné par la définition FR

FICHE PHONÉTIQUE TYPE

Terme identique terme commun belge et français

Prononciation BE réalisation phonétique belge

Fréquence BE fréquence de la réalisation phonétique en BE

Validation BE indice de validation BE

Prononciation FR réalisation phonétique française

Fréquence FR fréquence de la réalisation phonétique en FR

Validation FR indice de validation FR

Définition définition du terme identique

Note note éventuelle

Équivalent équivalent éventuel

Langue
